

« Amis enseignants, vous voulez une retraite décente ?

Soyez volontaire pour un nouveau métier... »

Depuis quelques mois, les propos du Président de la République, du premier ministre et du ministre de l'Education Nationale ne laissent rien présager de bon pour les enseignants.

La présentation de la réforme des retraites par le premier ministre le 11 décembre et les prises de paroles de Blanquer qui ont suivi confirment qu'au-delà de l'augmentation du temps de travail pour obtenir une retraite à taux plein, le gouvernement actionne le levier du chantage :

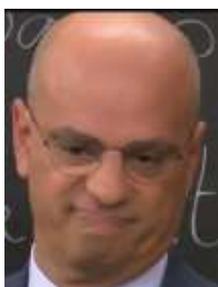
La revalorisation salariale contre une redéfinition complète du métier d'enseignant



E. MACRON – 3 octobre 2019 : « *Le passage au nouveau système (de retraite) pour le corps enseignant ne peut aller qu'avec **une transformation de la carrière**. Il faudra repenser la carrière dans toutes ses composantes. Il faut repenser la carrière. Il faut arriver à ce que la carrière progresse davantage. Comme on paye mieux **on change le temps de travail** (des enseignants) pour accompagner les jeunes différemment. **On regarde les vacances** ».*



E. PHILIPPE – 11 décembre 2019 : « *On s'engage à une revalorisation de leurs traitements avant la fin du quinquennat. [...]. Le temps doit nous donner l'ambition de **repenser la carrière des enseignants*** »



J.M. BLANQUER – 11 décembre 2019 : « *Il y a la garantie d'une amélioration de la rémunération. Il y aura des thèmes à discuter. **Il y aura des devoirs** et c'est ce dont on doit parler* »

Le puzzle est en train de prendre forme. L'annualisation du temps de travail, la modification des obligations de services (ORS) feront partie des « devoirs » annoncés par le ministre.

Vous en doutez encore ? Lisez-donc le rapport « Cap 22 » autrement dénommé « Service public : se réinventer pour mieux servir » remis en juillet 2018 à Edouard Philippe dans lequel tout un chapitre est consacré à l'école. La loi Blanquer et la loi Fonction publique reprennent un à un les points cités dans ce rapport.

[rapport-cap22-1.pdf](#)

L'une des préconisations qui n'avait pas encore été mise en place à ce jour est la création d'un « **nouveau corps, que les enseignants pourraient rejoindre sur la base du volontariat, le temps d'enseignement serait supérieur à celui des professeurs mais la rémunération serait également supérieure...** ». La réforme des retraites ouvre aujourd'hui la porte au gouvernement pour mener rapidement cette transformation du métier. « Avant l'été » selon notre ministre !